



3_RÈGLEMENT

3.1_RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan Local d'Urbanisme
Commune de Boscamnant



Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme approuvé par
délibération du Conseil Municipal en date du 13/10/2026
Fait à Boscamnant

Hervé Furet
Maire de la commune de Boscamnant

Date
d'approbation
13 /10/2026

Pièce du PLU
3.1

Cit'anova | 2026

PLU Boscamnant (Approbation)

// INFORMATIONS

■ Délimitation communale

■ Bâtiments

■ Parcelles

// PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

■ Secteur soumis à une Opération d'Aménagement et

de Programmation sectorielle

■ Emplacement réservé

// PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

● Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de
destination (sous réserve de l'avis favorable des
autorités compétentes)

_Zones urbaines (U)

■ Ua : Centre-bourg et tissus anciens

■ Uc : Zone urbaine d'extension pavillonnaire

■ Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements

_Zones agricoles et naturelles (N et A)

■ A : Zone agricole

■ N : Zone naturelle

_Zones en extensions (Secteur AU et STECAL)

■ ALUh : Zone à urbaniser à vocation d'activités
résidentielles

■ Ax : STECAL atelier Naue des Châtagniers

